



# Politique relative au Code de conduite des joueurs



Golf Québec est fière de la qualité de ses joueurs et des clubs hôtes, ainsi que de l'implication importante de la communauté à chaque tournoi. Pour faire de chaque tournoi une expérience agréable pour tous, les participants sont tenus de respecter le Code de conduite de Golf Québec.

Le Code de conduite doit être respecté par tous les compétiteurs et les cadets, sur le parcours et ailleurs, tout au long du championnat, y compris la ou les rondes de pratique.

## **Infractions au Code de conduite :**

- Une conduite antisportive, y compris le langage offensant, les bâtons lancés, un manque de respect à l'égard des bénévoles, des officiels, le personnel de terrain ou des autres compétiteurs, et les dommages causés à la propriété du club hôte.
- La consommation ou la possession d'alcool, de drogues, de produits de tabac, de substances illégales et le vapotage sur le parcours de compétition ou sur toute aire de pratique désignée est interdite (compétitions junior).
- La consommation ou la possession d'alcool, de drogues et de substances illégales sur le parcours de compétition ou sur toute aire de pratique désignée est interdite (compétitions amateur).
- Omission du code vestimentaire sur les lieux du club hôte.
- L'abandon d'une ronde lors d'une compétition sanctionné pas Golf Québec sans en aviser le comité en avance et ce pendant ou avant le début du jeu.
- Tout vandalisme sur les lieux d'un hôtel de championnat, tout comportement violent envers une famille hôte ou leur propriété.
- L'usage de téléphone cellulaire sur le parcours est permis selon les règles de golf.
- Toute autre conduite indigne d'un compétiteur de Golf Québec.

## **Mesures disciplinaires :**

- L'inscription du joueur peut être révoquée à tout moment (y compris durant le championnat) par Golf Québec. Cela pourrait être justifié par une conduite jugée indigne.
- Toute infraction au code de conduite sera signalée par écrit aux joueurs (parents ou tuteur pour un joueur junior)
- La suspension de toute compétition future de Golf Québec à laquelle un joueur peut déjà avoir été accepté.

**Note :** le comité de discipline de Golf Québec peut imposer une ou plusieurs mesures disciplinaires selon la gravité et la fréquence de l'infraction. Dans le cas d'une suspension, le joueur et ses parents (ou tuteur) devront soumettre au comité disciplinaire de Golf Québec un résumé écrit de l'infraction au code de conduite dans les 30 jours suivant la suspension. Le comité décidera de la durée de la suspension après avoir étudié tous les documents présentés, y compris le résumé de l'infraction préparé par le personnel de tournoi de Golf Québec. Tout joueur suspendu sera exclu de toutes distinctions attribuées à la fin de la saison.